

## Circuit de la déclaration externe d'un EIGS

Pour toute question, je contacte la SRA Grand Est :

[contact@sragrandest.org](mailto:contact@sragrandest.org) / 03 83 40 85 11

Je dois déclarer tout événement inattendu au regard de l'état de santé et de la pathologie de l'utilisateur et dont les conséquences sont : le décès, la mise en jeu du pronostic vital, la survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent.



### 1 : DECLARATION – VOLET 1

Je déclare sans délai sur le portail national <https://signalement.social-sante.gouv.fr>  
A cette étape, je peux solliciter l'appui d'une SRVA / SRA (case à cocher).



### 4 : DECLARATION – VOLET 2

Je remplis sur le portail national le VOLET 2 (compte-rendu de l'analyse des causes profondes).



### 2 : TRANSMISSION

La déclaration est transmise à l'ARS (Plateforme Régionale d'alerte et urgence sanitaire), où elle est traitée.  
L'ARS me demande des informations complémentaires et/ou me propose l'appui d'une SRVA/SRA.



### 5 : DECISION

Après réception et analyse du volet 2, l'ARS décide de la clôture du dossier puis transmission à l'HAS.



### 3 : ANALYSE

J'ai trois mois pour effectuer l'analyse des causes et définir un plan d'actions correctives.



### 6 : ET APRES ?

La HAS élabore un bilan annuel national des EIGS et des préconisations ;  
La SRA diffuse un retour d'expérience régional ;  
L'ARS établit une rétro information à l'établissement concerné.